

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE THANN
SEANCE DU 29 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf janvier à neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire.

Présents	M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, MM. GOEPFERT, JACOB, SCHMITT, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDLIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, MM. MORVAN, C. SCHNEBELEN, Mme BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, M. E. SCHNEBELEN
Absents excusés et non représentés	
Absents non excusés	
Ont donné procuration	Mme HOMRANI, excusée, a donné procuration à Mme VISCHEL M. WEINGAERTNER, excusé, a donné procuration à M. GOEPFERT Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à M. MORVAN Mme SCHNEIDER, excusée, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER Mme PERY, excusée, a donné procuration à M. MORVAN Mme HALTER, excusée, a donné procuration à Mme KEMPF M. BILGER, excusé, a donné procuration à Mme DIET

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant les conseillers municipaux qui composent cette assemblée, les services présents en l'occurrence Mmes DUCHENE et EHRET qui ont préparé avec beaucoup de soin ce Conseil Municipal ainsi que la presse, Monsieur Aurélien RUSTERHOLTZ pour qui c'est une première aujourd'hui de couvrir notre séance pour notre presse locale. Et pour terminer, il salue Monsieur SIBILEAU, directeur du site de l'entreprise TRONOX qu'il est ravi d'accueillir au sein de ce Conseil Municipal. Nous avons déjà convenu il y a un certain temps de nous voir et de faire en sorte que cette usine, la plus ancienne usine d'Europe qui est installée sur ce site, puisqu'elle date de 1808 et qui a plus de 200 ans d'existence, soit présentée par Monsieur SIBILEAU en nous parlant des perspectives de développement. Cette entreprise, qui fait partie de notre quotidien, a un anniversaire important qui se profile puisque le centenaire du TiO₂ (dioxyde de titane) aura lieu cette année dont la première production date de 1922 et naturellement ce que tout le monde attend, c'est ce fameux volet « sécurité » qui est un objectif prioritaire de cette entreprise, TRONOX en particulier et son engagement durable pour l'environnement. Après ce préambule, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SIBILEAU, directeur de cette entreprise.

Monsieur SIBILEAU remercie Monsieur le Maire de lui laisser l'opportunité de venir devant le Conseil Municipal pour présenter cette usine que Monsieur le Maire a déjà très bien introduit, usine qui fait partie du patrimoine local depuis longtemps. Pour ce faire, il a prévu une petite présentation qui va s'articuler sur une trentaine de minutes. Il demande aux personnes présentes de lui poser toutes les questions qui leur viennent à l'esprit et il ne manquera pas d'y répondre pour le mieux.

La présentation de Monsieur SIBILEAU sera jointe au présent procès-verbal et les échanges entre Monsieur SIBILEAU et les élus sont retranscrits ci-dessous :

1^{ère} question :

- *Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Sur le document page n° 13 vous parliez d'un mur souterrain étanche dont nous entendons régulièrement parler. Serait-il possible de savoir exactement à quoi sert-il, où est-il situé et à quelle profondeur ?*
- *Monsieur SIBILEAU : « Ce mur ne concerne pas l'usine de Thann. Il concerne l'usine de Vieux-Thann qui se situe sur le site de l'Ochsenfeld. En fait, ce site qui a été démarré en 1930 contient des dépôts de produits chimiques. Dans les années 2000, cela fait déjà 20 ans, un mur souterrain de 3,5 km de circonférence a encerclé cette unité de dépôts historique pour confiner les produits chimiques en interne. Nous avons donc aujourd'hui une boîte étanche qui confine totalement ces produits qui ont été déposés à une époque qui aujourd'hui est lointaine. Et toutes les eaux de pluie qui vont rentrer dans ce que l'on appelle cette « fameuse boîte » sont retraitées pour pouvoir être rejetées dans l'environnement. Nous avons donc aujourd'hui une unité totalement étanche, cerclée et confinée qui nous permet justement d'être sereins quant aux impacts environnementaux. Nous avons un certain nombre de puits qui encerclent cette boîte et qui nous permettent de suivre la qualité de l'eau et de nous rendre compte qu'elle est particulièrement performante ».*
- *Monsieur le Maire : « C'est ce que vous appelez l'usine de remédiation ?*
- *Monsieur SIBILEAU : « Exactement. Le mur et l'usine de traitement concernent un investissement qui a eu lieu en 2001 et qui a coûté plus de 20 millions d'euros mais qui a permis à ce moment-là de vraiment être serein quant à l'avenir environnemental de ce site historique. Nous avons également des projets sur ce site. Nous avons un engagement fort de pouvoir dans les dix prochaines années continuer à réduire le dépôt que nous y laissons qui est inerte pour l'environnement. Aujourd'hui, ce sont des matériaux totalement inertes. A terme, dans l'objectif de boucler la boucle, nous avons un plan industriel pour pouvoir s'en affranchir et de pouvoir même totalement l'arrêter. Et pour cela, tout passe par des investissements qui nous permettent progressivement de réduire les effluents générés par nos unités de production. Ceci est totalement unique quand nous regardons le monde du dioxyde de titane, d'avoir ce type de démarche pour confiner l'impact historique et surtout cette volonté de pouvoir à terme, être totalement vertueux avec cette boucle totalement fermée. Quand nous regardons au sein de TRONOX ou même au sens large, nous avons vraiment une démarche environnementale qui est reconnue et qui d'ailleurs est reconnue par France Chimie et un certain nombre d'entités qui sont très sensibles à ce développement durable. C'est devenu pour nous quelque part même une fierté d'être aussi bien placé sur ces aspects. Ceci représente un coût évidemment car je vous parle là de plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont investis. Ceci est possible pourquoi ? Parce que l'usine en développant des produits de spécialités qui génèrent une marge significative, permet ainsi de réinjecter des capitaux en continuant de développer l'usine et en intégrant les aspects environnementaux. C'est vraiment un cercle vertueux. C'est très engageant dans le sens où il faut toujours se remettre en cause. Il faut toujours rester devant les concurrents. Nous avons des concurrents dans tout le monde entier, notamment chinois. Aujourd'hui, même nos clients en Chine achète le produit de Thann pourquoi ? Parce qu'il est plus performant. Enfin ceci peut paraître un peu paradoxal mais aujourd'hui une grosse activité pour l'usine de Thann concerne la partie chinoise. Et je vais vous expliquer pourquoi. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? ».*
- *Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Oui, merci ».*

2^{ème} question :

- *Madame TORRENT : « Malgré tous les efforts qui ont été réalisés ces dernières années, sachant que l'usine est une usine de type Seveso avec un risque chimique et soumise à un plan de prévention de risques technologiques, je souhaitais savoir que suite aux mesures prises ces dernières années, y a-t-il déjà un impact positif sur ce risque et quelles sont les mesures concrètes que vous allez prendre dans les années à venir pour diminuer encore ce risque jusqu'à éventuellement ne plus être un établissement de type Seveso ?*
- *Monsieur SIBILEAU : « Le site sera toujours classé Seveso. Pourquoi ? Parce que cela est lié à son type de production. Le classement Seveso n'est pas lié au dioxyde de titane, il est lié au tétrachlorure*

de titane. A partir du moment où vous avez ce produit dans vos tuyaux, vous êtes classés Seveso. Donc, la classification Seveso restera.

Par contre notre responsabilité, comme vous l'avez dit, est de maîtriser ce risque et de le réduire. Sachez que cette unité spécifique est totalement confinée. Elle se situe dans un bâtiment fermé qui est opéré sous dépression. Dans un premier temps, nous avons tout un plan d'inspection de toutes les conduites avec des mesures très précises et très fréquentes puisque notre premier objectif est de ne pas avoir de fuites. C'est notamment pour cela également que nous investissons beaucoup dans ces installations parce que nous connaissons la durée de vie des équipements et nous anticipons leurs remplacements. Nous avons donc une part d'investissement qui est significatif. Dans un deuxième temps, si jamais, quand nous parlons de risque, nous devons avoir une fuite, l'unité étant confinée et opérée sous dépression, la fuite est alors captée et traitée. Nous avons donc une deuxième couche, une deuxième coquille de protection en plus de cette démarche d'anticipation et de maintenance préventive. Nous allons continuer comme cela et nous sommes toujours à l'écoute, par exemple, des nouveaux matériaux. Les matériaux d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. Nous avons également une cellule de veille notamment à l'inspection qui est toujours à l'écoute des nouvelles solutions technologiques qui nous permettent de continuer à progresser. Cela fait partie de notre plan prévu sur les cinq prochaines années, à savoir le remplacement d'équipements pour justement être fiable et à chaque opportunité de remplacement d'un équipement, c'est de refaire le tour de ce que l'on appelle les meilleures technologies disponibles sur le marché pour toujours avoir à quelque part la meilleure solution à intégrer sur cette unité. Cela est quelque chose de très important pour nous. C'est un aspect du quotidien avec un impact préventif, des inspections très rapprochées et des plans à moyen terme de remplacement des équipements en utilisant les meilleures technologies disponibles ».

- Madame TORRENT : « Concernant l'aspect humain, j'ai bien compris que les salariés de l'entreprise étaient formés à la sécurité. Les intervenants extérieurs sont-ils également formés à la sécurité en cas de problème ? ».
- Monsieur SIBILEAU : « Exactement, nous avons la même exigence avec nos salariés et les entreprises extérieures. Pour vous donner un exemple, on ne rentre pas dans l'usine comme cela. Nous avons tout un protocole de sélection pour les entreprises extérieures. La première question que nous leur posons est quels sont vos résultats sécurité. Nous allons regarder ce que nous appelons les taux de fréquence et s'ils sont trop élevés, c'est éliminatoire. Et une fois que ce cap est franchi, il y a un certain nombre de formations à passer. Tout est en ligne. Nous disposons d'une plateforme sur laquelle les entreprises peuvent passer l'accueil sécurité qui leur donne une première information sur la sécurité dans l'usine. Cette étape concerne tout le monde. Nous avons également des modules de formation en ligne qui portent plus spécifiquement sur les risques concernant l'usine, pour rebondir sur votre question sur la maîtrise des risques. Et après, avant toute intervention, nous établissons un plan de prévention. Pour chaque entreprise nous allons reprendre leurs interventions dans l'usine et nous allons lister tous les risques et toutes les mesures à mettre en place pour maîtriser ce risque. Donc, les entreprises n'ont pas encore commencé à intervenir que nous avons déjà mis en place tout ce panel d'actions d'anticipation, de formation et de vérification. Et une fois que toutes ces cases sont cochées, les entreprises sont autorisées à entrer dans l'usine avec un contrôle d'identité. Nous donnons des badges nominatifs à l'entrée de l'usine avec un système de durée de vie. Par exemple, si l'entreprise vient intervenir une semaine, nous délivrons un badge que pour cette semaine-là. Avant et après, le tourniquet situé à l'entrée ne tourne plus et ils ne peuvent plus rentrer. Et lorsqu'ils sont dans l'usine, chaque intervention connaît une analyse des risques de dernière minute, où nous allons rebalayer les risques une dernière fois avec une autorisation de travail délivrée comportant trois volets, l'exploitant, l'entreprise extérieure et le coordinateur des travaux. Seulement et uniquement à ce moment-là, ils seront autorisés à commencer à travailler dans l'usine. Cela est vrai pour les unités de production mais également pour tout type de travaux que nous sommes amenés à réaliser dans l'usine. Même pour des travaux de peinture, nous aurons le même niveau d'exigence. Et cela revient à ce que je vous ai expliqué au début, nous, notre objectif, est le zéro accident. On ne doit pas être amené à se blesser dans le cadre de son travail et toutes ces démarches de préparation permettent d'obtenir de bons résultats mais nous n'avons pas encore atteint le zéro. Mais c'est vraiment ce que nous visons. Nous allons donc poursuivre nos efforts. C'est un peu lourd mais cela paye ».

3^{ème} question :

- *Monsieur MORVAN : « Nous savons que la ligne de chemin de fer a été construite pour l'usine à l'époque, ce qui en fait une des plus vieilles de France également. Aujourd'hui qu'elle est la part de transport de vos produits par la voie ferroviaire et par la route, que ce soit en entrant ou en sortant ? ».*
- *Monsieur SIBILEAU : « C'est une très bonne question. Je n'ai pas le chiffre exact en tête. Le transport ferroviaire doit représenter une vingtaine de pourcent par rapport à la route. Cela reste encore trop faible. Nous souhaiterions encore le développer mais nous sommes tributaires des dessertes SNCF notamment. Mais surtout pour nos produits comme le tétrachlorure de titane, nous utilisons le rail et même le fluvial. C'est quelque chose que nous souhaitons développer pour réduire l'impact environnemental de l'activité de l'usine et aussi pour la circulation sur la route nationale ».*

4^{ème} question :

- *Monsieur MORVAN : « J'ai une deuxième question d'ordre environnemental. Nous, au sein de la Ville, nous avons mis en place une extinction partielle de l'éclairage nocturne. Vieux-Thann va également s'y mettre. Et, il va rester un îlot de lumière au milieu. Il s'agit de l'usine TRONOX. Nous savons qu'il s'agit d'une usine Seveso, nous en avons déjà parlé avec l'un de vos collaborateurs mais est-ce qu'il y aurait moyen de faire un effort à ce niveau-là pour que nous puissions réduire l'impact sur la biodiversité ? ».*
- *Monsieur SIBILEAU : « La lumière dans l'usine, elle se voit surtout à la période de Noël. Mais nous avons un éclairage qui est défini notamment pour les zones de circulation la nuit. Nous fonctionnons en cinq fois huit. Nous avons toujours des opérateurs qui sont dans l'usine et ils ont bien entendu besoin de lumière pour pouvoir circuler entre les installations. Il y a déjà un certain nombre de points qui ont été éteints sur les zones de circulation qui ne sont pas utilisées la nuit. Vous avez certainement raison, nous allons pouvoir faire encore mieux. Mais l'usine restera éclairée pour son principe de fonctionnement notamment de sécurité ».*
- *Monsieur MORVAN : « Nous n'en doutons pas et nous le souhaitons, sinon cela voudrait dire qu'il n'y aura plus de travail la nuit ».*
- *Monsieur SIBILEAU : « Mais je note le point, c'est une très bonne observation. Nous avons des comités qui se penchent justement sur la biodiversité. Nous avons par exemple un projet d'installer des ruches dans l'environnement de l'usine dans le cadre de notre programme RSE. Et, il est vrai qu'en matière d'éclairage, nous sommes en train de passer de la lumière standard à la lumière LED qui consomme bien moins d'énergie. Nous menons un programme de fond et nous sommes en train d'équiper progressivement tous les points lumineux de l'usine. Mais je vais en rediscuter avec les personnes concernées et voir ce que nous pouvons également faire pour accompagner cette démarche de réduire l'exposition moyenne lumineuse. C'est un bon point ».*
- *Monsieur MORVAN : « Et si jamais vous avez besoin d'intervenants extérieurs pour vous aider à trouver des solutions, nous sommes adhérents à une association qui s'appelle l'ANPCEN (Association Nationale de la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) au sein de la Ville. Nous pourrions vous donner les coordonnées si vous le souhaitez et ils viendront volontiers vous donner des astuces pour réduire votre impact. Par exemple, les mâts lumineux sont parfois beaucoup trop hauts par rapport à leur utilité et sont donc moins efficaces et beaucoup plus polluants visuellement. On peut également réduire l'intensité si on baisse la hauteur des mâts....Je ne suis pas un spécialiste mais vu que la Ville s'engage durablement dans cette démarche, je vous invite à nous accompagner ».*
- *Monsieur SIBILEAU : « Mais nous allons vous accompagner dans ce cadre-là et je suis preneur des coordonnées bien sûr. Avoir une expertise s'avère toujours extrêmement éclairant. Désolé pour le jeu de mots ».*

5^{ème} question :

- *Madame TORRENT : « J'ai encore une question. Mon collègue parlait des pollutions visuelles. Et je vais aborder les pollutions sonores. Alors, nous nous rendons compte que lorsqu'on se promène au Rangen ou ailleurs en ville mais surtout lorsque nous sommes sur les hauteurs, nous percevons un bruit de fond très, très important. Il s'agit soit d'un bruit de base qui a un volume important ou alors des bruits ponctuels qui sont désagréables. Il y a notamment un bruit que l'on entend un peu moins aujourd'hui.
Avez-vous prévu d'entreprendre des projets et de faire des efforts dans ce domaine afin de diminuer l'intensité de ces bruits ? ».*
- *Monsieur SIBILEAU : « Ce bruit émergent dont vous parlez, nous l'avons traité. Il faut savoir et vous avez raison qu'il existe une ligne de base de bruits qui est généralement liée à tous les éléments tournants que nous avons. Cela peut être des ventilateurs, des pompes qui définissent ce bruit de fond. Et après, il y a ces émergences. Nous avons un plan pour traiter ces émergences qui dérangent énormément. Ce n'est pas forcément évident parce qu'il faut déjà trouver l'émergence. Une fois que nous l'avons trouvée, il faut comprendre son origine et après amener une solution qui n'amène pas un autre problème. Parce que le bruit à cet aspect parfois un peu sournois. Donc cette émergence dont vous parlez a été traitée et c'est un bon exemple. Nous en avons une autre qui se situe plutôt du côté de Thann et sur laquelle nous sommes en train de travailler. Concernant le bruit de fond, pour revenir sur cet exemple, clairement ce que nous faisons car les équipements tournants sont ce qu'ils sont malheureusement, nous essayons donc de les désolidariser du sol pour justement éviter de transmettre les vibrations au sol. Ce que nous avons de plus en plus ce sont des capotages. Cela complique l'accès, cela complique la maintenance mais cela est relativement efficace. Oui nous avons un plan que nous appelons le plan « bruit ». Nous investissons également. A savoir que le traitement de cette émergence nous a coûté 150 000 euros. Cela va très vite puisque justement, il faut s'appuyer sur des experts et il faut trouver la solution qui va bien et qui passe parfois par un remplacement de l'équipement qui génère cette émergence. Cela fait partie de notre plan pour se faire, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, presque oublier de l'environnement direct de l'usine. Je me promène souvent au Rangen donc cela me permet aussi de tendre l'oreille et d'observer pour voir ce que l'on peut faire pour progresser dans ce domaine. Le cadre est très sympathique et plus le bruit sera faible mieux ce sera ».*
- *Monsieur le Maire : « En tout cas, nous avons bien compris effectivement que la sécurité est au cœur de votre priorité ainsi que l'environnement et que l'ensemble des éléments que vous nous avez donnés concourent à cette réduction. Et naturellement, nous pouvons comprendre les préoccupations des thannois par rapport à ce qui vient d'être émis ».*
- *Monsieur SIBILEAU : « Juste un dernier message par rapport aux riverains. Comme je le disais, nous, notre objectif est de se faire oublier. Et j'aime bien ce terme. Si jamais, vous avez des riverains qui constatent une émergence, une nuisance ou une odeur, demandez-leur d'appeler directement l'usine. Pourquoi ? Parce que cela nous permet d'en être de suite informé. Nous avons des systèmes d'astreintes 24h/24 qui peuvent prendre l'attache du riverain, de se déplacer à sa rencontre et justement de quantifier et de tout de suite essayer d'identifier ce qui se passe. Parce que notamment, le bruit c'est traître. Dans l'enceinte de l'usine, nous n'allons pas forcément nous en rendre compte et nous ne sommes pas forcément conscients du problème. Mais le riverain lui va être impacté. Le message est que les riverains appellent le poste de garde de l'usine et derrière, nous, nous saurons nous organiser pour aller vers lui et commencer tout de suite l'enquête qui va nous permettre de progresser et de traiter son problème dans les plus brefs délais ».*

6^{ème} question :

- *Madame BAUMIER-GURAK : « Merci pour votre présentation. Elle a été très intéressante. Juste une petite question, en fait il y en aura deux. La première relative au transport ; c'est peut-être cet aspect qui reste anxigène pour les habitants ? En effet, nous nous rendons compte de tous les efforts que vous avez réalisés pour la sécurité mais lorsque le produit transite par ces grands camions, est-ce que le risque a également été mesuré et est-ce qu'il y a eu des progrès réalisés ?
Et ma deuxième question : ce qui est plus rassurant pour nous c'est de voir que concernant ce centre de recherches, on peut facilement déplacer la production mais on peut difficilement déplacer les têtes*

pensantes. Et comment pourrions-nous développer, vous avez dit que vous recevez des visiteurs du monde entier, ce qui pourrait engendrer pour Thann une petite notoriété supplémentaire et la possibilité par exemple d'accompagner ces visiteurs afin qu'ils passent un séjour agréable ? ».

- *Monsieur SIBILEAU : « Concernant le premier point sur le transport, il faut savoir qu'au niveau de la production, il existe la partie poudre et la partie liquide. La partie poudre est un produit qui n'est pas dangereux, inerte. La partie liquide, sachez que nous la transportons par rail et par route et qu'aujourd'hui nous avons le même niveau d'exigence que sur la sécurité. C'est-à-dire que nous avons notre propre flotte de contenants métalliques et qui est extrêmement résistante. Nous en sommes propriétaires et surtout avant même de faire le moindre transport, nous allons nous assurer que toute la chaîne logistique soit sous contrôle et ce jusqu'au client final. Cela peut paraître un peu paradoxal mais nos équipes commerciales vont se déplacer chez nos clients et nous avons mis en place des audits pour s'assurer qu'ils sont bien en mesure d'utiliser ce produit en toute sécurité. Donc le produit part de l'usine puis suit le cheminement du transporteur jusqu'au client final. Et nous avons, récemment encore, refusé des ventes puisque le client en question ne nous a pas donné suffisamment de bonnes raisons de lui vendre le produit. Nous préférons ne pas conclure une vente que de faire une vente qui pourrait être à risque.*

Et pour l'aspect « réseau » et visibilité, je trouve l'idée excellente. Si nous pouvons essayer d'organiser sur certaines visites de clients ou de PDG, une visite associée avec l'usine et quelques élus de Thann pour leur faire découvrir la Ville, moi je suis à 200 % partant parce que je pense que cela va énormément leur plaire. Nous le faisons, nous les recevons, nous allons au restaurant ensemble, nous parcourons la ville et ils partent toujours avec un cadeau qui provient d'un commerce thannois. Cela fait partie de notre tradition mais si nous pouvons aller plus loin, ce serait avec le plus grand plaisir ».

- *Monsieur le Maire : « Je crois que nous arrivons au terme de cette présentation. Je suis naturellement ravi que vous ayez accepté notre invitation, Monsieur SIBILEAU, et je souhaite vous remercier pour cette intervention et cette présentation qui a été très qualitative. Cela permettra également à nos élus lorsqu'ils seront interpellés d'avoir des réponses à donner. Il s'agit souvent d'interpellations négatives parce que les riverains ne connaissent pas forcément tous les tenants et les aboutissants pour arriver à un discernement et à la sécurité optimale de cette entreprise qui rappelons-le existe sur notre territoire depuis plus de 200 ans.
Moi, je me félicite à titre personnel et au nom du Conseil Municipal d'avoir tissé des liens très étroits depuis votre arrivée. Il est vrai que nous avons eu l'occasion de nous rencontrer plusieurs fois, même avec certains de mes collègues élus et peut-être qu'un jour le Conseil Municipal pourra faire une visite au sein de l'entreprise. Cela sera une opportunité que nous pourrions saisir pour que nous puissions voir de visu cette entreprise et non pas seulement sous forme de présentation théorique. Je crois que c'est important en tant qu'élus que nous puissions connaître le fonctionnement de cette usine en présentiel ».*

Monsieur SIBILEAU : « Cela est une excellente idée qui pourrait se réaliser dans le cadre de l'anniversaire des 100 ans ».

Monsieur le Maire : « Il est vrai qu'il y avait déjà des portes ouvertes, en 1989 je crois. J'ai eu l'occasion d'y assister. Nous avons un auditeur aujourd'hui qui était très intéressé par votre présentation, Monsieur POINTURIER, qui travaillait au sein de cette entreprise. Il faut noter qu'il y a eu beaucoup d'améliorations, n'est-ce pas, depuis votre départ à la retraite. Il est vrai que cette entreprise a toujours su se remettre en cause ce qui fait qu'elle est toujours présente après toutes ces années.

Ce que je peux dire également et ça vous ne le savez peut-être pas, c'est que l'entreprise TRONOX a un volet social très important. Nous avons pu bénéficier d'une aide destinée à l'épicerie sociale dans le cadre de vos actions sociales que vous réalisez également avec d'autres associations. Je vous en remercie vivement.

N'oublions pas non plus, que cette entreprise est au cœur de la cité car c'est la ville qui est allée vers l'entreprise qui existait déjà depuis fort longtemps. On appelait cela déjà l'Ochsenfeld. Elle fait partie du patrimoine et elle a permis de faire vivre et de nourrir de nombreuses familles thannoises et bien d'autres. Pour ceux qui sont thannois depuis fort longtemps, rappelez-vous, dans les années 60 plus de 1 000 personnes travaillaient au sein de cette entreprise, parfois dans des conditions relativement déplorables. Je me rappelle de nos vélos qui rouillaient un peu facilement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Naturellement, l'informatique a aussi permis de profondément transformer le fonctionnement de cette entreprise. Et vous l'avez bien décrit dans votre présentation

Monsieur SIBILEAU, même si l'entreprise aujourd'hui est une petite entreprise de production, nous avons bien compris, notamment lors de nos visites, que cette entreprise est un centre de développement relativement important puisque la technologie de pointe aujourd'hui est vraiment présente au sein de votre entreprise et dans les entreprises présentes sur les cinq continents. Vous n'êtes pas encore dans l'Antarctique, c'est pour cela que j'ai dit cinq continents, peut-être que cela viendra un jour. Tout cela pour dire que vous avez et vous continuez à contribuer au dynamisme de notre ville. Et j'espère surtout qu'à l'issue de cette séance, vous les élus, vous aurez, pour ceux qui étaient encore sceptiques, un autre regard sur ce site et que vous transmettez un message positif à ceux qui vous interpellent. Voilà le message que je souhaitais vous faire passer. Merci à vous Monsieur SIBILEAU et rendez-vous peut-être à nouveau pour une visite au sein de votre entreprise ».

- *Monsieur SIBILEAU : « Avec plaisir. Merci pour votre accueil, merci pour votre écoute et pour vos questions. J'ai beaucoup apprécié ce moment et bonne continuation ».*

Monsieur le Maire : « Après cette excellente entrée en matière et après que nous ayons assisté à une présentation très intéressante, je souhaite qu'à l'avenir, peut-être pas lors de chaque Conseil Municipal, la parole soit donnée à une association, à une institution ou autres, pour permettre de mieux connaître toute la richesse que nous avons sur notre territoire. Merci pour votre attention ».

Monsieur le Maire poursuit et ouvre la séance du Conseil Municipal proprement dit.

Conformément à l'article L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétariat de la séance est assuré par Madame Anne DUCHENE, directrice générale des services.

Il donne connaissance des excuses des conseillers et des procurations qui lui ont été transmises.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Intervention de Monsieur SIBILEAU – Directeur de l'entreprise TRONOX

Désignation du secrétaire de séance

POINT n° 1 **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 27 novembre 2021 et du 17 décembre 2021**

POINT n° 2 **Affaires intercommunales**

2a- Approbation de l'avenant n° 4 au pacte fiscal et financier 2015-2026

2b- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

POINT n° 3 **Affaires de personnel**

3a- Mise à jour du tableau des effectifs

3b- Tenue du débat sur la protection sociale complémentaire

POINT n° 4 Affaires techniques et d'urbanisme

- 4a- Approbation de la rétrocession foncière des parcelles d'emprise des ouvrages publics – section plaine – ZAC du Blosen
- 4b- Approbation de la dénomination d'une nouvelle voie aux Jardins du Blosen
- 4c- Approbation de l'avant-projet de rénovation de l'épicerie solidaire « Le Panier du Rangen »
- 4d- Approbation du projet de rénovation du rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal
- 4e- Approbation du projet de rénovation de l'éclairage du stade municipal
- 4f- Approbation d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation du terrain rue Henri Lebert
- 4g- Approbation d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation de terrains longeant la RD 1066

POINT n° 5 Affaires sports et loisirs

- 5a- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Thann
- 5b- Approbation et signature d'une convention de partenariat avec l'association GFNY France pour l'organisation d'une épreuve cycliste « GFNY Grand Ballon »

POINT n° 6 Communications

- Présentation des lignes directrices de gestion
- Présentation des résultats de la consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public
- Décisions du Maire
- Lettres de remerciements

Point n° 1

1- Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 27 novembre 2021 et du 17 décembre 2021

Monsieur MORVAN : « Juste une petite précision. Il a été affirmé en mon absence, lors du dernier Conseil Municipal que j'étais secrétaire de l'ACTE, l'association des commerçants. Ce n'est plus le cas puisque depuis notre élection. J'ai bien sûr quitté le bureau de l'ACTE pour éviter tout conflit d'intérêt. Je tenais à le signaler. Sur le papier, je le suis encore, vice-secrétaire et non secrétaire, parce qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale de l'ACTE depuis notre élection. Et bien entendu, je m'abstiens de participer à chaque bureau de l'association ».

Monsieur le Maire : « Merci Nicolas. Nous prendrons acte de cette précision ».

Les procès-verbaux du Conseil Municipal du 27 novembre 2021 et du 17 décembre 2021 ne suscitent aucune autre observation. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Point n° 2

Affaires intercommunales

2a- Approbation de l'avenant n° 4 au pacte fiscal et financier 2015-2026

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, expose que le pacte fiscal et financier 2015-2020 a été approuvé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2015. Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

Le pacte prévoit, pour une première période allant de 2015 à 2020, un versement aux communes membres de fonds de concours à hauteur d'un montant global annuel de 3 282 600 euros et la prise en charge par la Communauté de Communes d'une fraction de la contribution des communes au FPIC à hauteur de 217 715 euros. L'axe 4 du pacte fiscal a par ailleurs conduit à la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les avenants n° 1, n° 2 et n° 3 ont confirmé la poursuite de tous ces mécanismes ainsi que l'intégration du financement du Très Haut Débit. Le pacte fiscal et financier arrive à son terme le 31 décembre 2021. Il a prouvé son efficacité depuis sa mise en œuvre en 2015 et a également rempli son rôle de soutien aux investissements et aux dépenses de fonctionnement des équipements des communes entre 2015 et 2021.

Afin de garantir la poursuite des financements annuels alloués aux communes, il est proposé de prolonger par un avenant, le pacte fiscal et financier jusqu'au 31 décembre 2026.

L'avenant n°4 reconduit tous les mécanismes des financements validés précédemment :

- la poursuite du versement aux communes de fonds de concours,
- la reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales,
- la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place d'un quatrième avenant au pacte fiscal et financier intégrant ces différents éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, M. E. SCHNEBELEN s'étant abstenu :

- approuve l'avenant n° 4 au pacte fiscal et financier 2015-2026,
- charge Monsieur le Maire, de signer toutes les pièces correspondantes.

2b- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports, aux loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, rappelle que le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a pour vocation principale la gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz suite à la réforme de l'énergie au début des années 2000. Ainsi, la Ville a confié les réseaux au Syndicat. Celui-ci les a ensuite concédés à ENEDIS et GRDF. Dans ce cadre, le Syndicat réalise des opérations d'amélioration des réseaux, comme par exemple, la dissimulation des réseaux basse tension et supervise la gestion courante réalisée par les opérateurs.

En complément, le Syndicat souhaite aider les communes-membres dans la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique. Par exemple, le Syndicat apporte un soutien financier à la rénovation de l'éclairage public.

Le Comité Syndical du 14 décembre 2021 a décidé de réviser les statuts afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités-membres dans la transition énergétique et de permettre le lancement des actions de communication. Les évolutions sont les suivantes :

- changement de dénomination du Syndicat devenant Territoire d'Energie Alsace,
- exercice d'une compétence optionnelle : gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- accompagnement des collectivités-membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux,
- suppression de la réunion annuelle d'information.

Les communes ont jusqu'au 17 mars 2022 pour donner leur avis sur la révision des statuts.

Monsieur Alain GOEPFERT propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Monsieur CHOLAY : « Je lis dans l'exposé que le Syndicat réalise des opérations d'amélioration des réseaux et de dissimulation des réseaux basse tension. Je pense que l'on parle d'enfouissement des réseaux électriques ? Y-a-t-il à Thann un programme d'enfouissement de câbles électriques actuellement en cours ?

Monsieur GOEPFERT : « La compétence électrique dépend de la Communauté de Communes de Thann-Cernay et non de la Ville. A ce jour, la Communauté de Communes de Thann-Cernay ne réalise pas trop de travaux mais cela devrait venir. Je compte sur nos vice-présidents qui y siègent pour en discuter ».

Monsieur CHOLAY : « Je ne parle pas d'électricité mais de l'alimentation électrique des immeubles ».

Monsieur GOEPFERT : « Je n'ai pas d'information. Il faudrait se renseigner pour voir si la Communauté de Communes a pris attache auprès du Syndicat pour la réalisation de ce type de travaux ».

Monsieur le Maire : « Alain nous rend très régulièrement attentif aux actions de ce Syndicat. Il y est très présent et très actif depuis de nombreuses années. Il faut absolument que lorsque nous avons un projet, nous fassions appel à ce Syndicat qui peut nous faire bénéficier soit de subventions ou nous accompagner dans la recherche des différentes redevances d'occupation tel que cela a été précisé dans leurs statuts. Alain nous rappelle très souvent qu'il faut faire appel au syndicat et que nous devons nous laisser accompagner dans nos projets par ce Syndicat puisqu'il y a toujours un petit bénéfice qui peut être retenu. Je vais également transmettre le message à la Communauté de Communes afin qu'elle fasse appel à ce Syndicat car je crois que cela ne se fait pas régulièrement, peut-être même pas du tout ».

Monsieur BOCKEL : « Je voulais juste souligner que ce Syndicat va nous aider sur les pré-diagnostics thermiques de certains bâtiments thannois. Il s'agit d'une mission qui se fera par le biais de la Communauté de Communes et qui va être approuvée lors du prochain Conseil de Communauté. Cela concerne la médiathèque, le relais culturel et d'autres bâtiments en-dehors de Thann ».

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat du Gaz,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021,

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin,

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte des statuts validés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021,
- émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical,
- approuve ces nouveaux statuts,
- demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

Point n° 3

Affaires de personnel

3a- Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, informe l'assemblée que la collectivité souhaite avoir un tableau des effectifs le plus en adéquation avec la réalité des postes ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements, des évolutions nécessaires liées à l'activité des services et de l'évolution professionnelle du personnel communal.

Les tableaux annexés dressent les modifications rendues nécessaires :

- suppression de 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps plein pour la création de 2 postes d'attaché territorial à temps plein.
En effet, 2 agents, rédacteurs principaux de 1^{ère} classe, ont été inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2021.
Aussi, il est proposé de créer les 2 postes d'attaché sans engendrer de création de poste supplémentaire et ce à compter du 1^{er} décembre 2021.
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein pour la création d'un poste de rédacteur territorial à temps plein pour la mise en adéquation du grade et des fonctions exercées au sein du pôle 3C à compter du 1^{er} janvier 2022,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps plein pour la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps plein au sein du service des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2022,
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2022,
- suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps non complet à hauteur de 90% d'un temps plein pour la création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- modifie en conséquence, les tableaux des effectifs du personnel communal tels qu'annexés à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

3b- Tenue du débat sur la protection sociale complémentaire

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, explique qu'en application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont tenues d'organiser un débat sur la protection sociale complémentaire (PSC), au plus tard le 18 février 2022.

Ce débat doit notamment porter sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre. Ces éléments figurent dans le rapport de présentation ci-joint.

Il est précisé que l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit que les Centres de Gestion ont pour nouvelle mission obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, la conclusion de conventions de participation en « santé » et « prévoyance » à l'échelle départementale ou supra-départementale, en association notamment avec d'autres Centres de Gestion.

Les collectivités pourront adhérer à ces conventions départementales (ou supra-départementales) par délibération, après avis du Comité Technique et signature d'une convention avec le Centre de Gestion.

L'adhésion à ces conventions demeurera naturellement facultative pour les collectivités, celles-ci ayant la possibilité de négocier leur propre contrat collectif ou de choisir de financer les contrats individuels labellisés de leurs agents.

La conclusion d'une convention de participation à l'échelle départementale ou supra-départementale vise, d'une part, à une harmonisation des politiques d'accompagnement social à l'emploi au sein d'un territoire et, d'autre part, permet une plus grande mutualisation des risques ce qui rend plus attractif le rapport prix/prestations.

Madame BAUMIER-GURAK : « Je précise qu'en ce qui concerne les mutuelles, dans le privé la cotisation est obligatoire depuis 2015. La participation de l'employeur passe de 50 % à 60 %. Je voulais également dire que la situation de l'Alsace est particulière parce qu'il n'y a pas de ticket modérateur et il n'y a pas de forfait hospitalier qui est pris en charge. Le coût des mutuelles est le moins élevé de France. Je parle bien du privé ».

Monsieur le Maire : « Comme Monsieur THIEBAUT l'a précisé, nous n'avons pas attendu l'ordonnance de 2021 pour mettre en place la protection sociale complémentaire au sein de notre collectivité. D'ici 2026, il y aura encore beaucoup d'eau qui coulera le long de la Thur. Il est vrai que d'avoir une cible sans connaître les montants, est aujourd'hui prématuré. Ce qui me chagrine un peu c'est le fait de fixer une date butoir au 18 février 2022 pour la tenue d'un débat dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants. Sachez quand même qu'aujourd'hui cette délibération ne porte pas sur une décision mais que nous sommes invités à prendre acte des nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur en matière de protection sociale et prendre acte effectivement de la tenue de ce débat qui aura lieu sur la base de la présentation de cette délibération. Il faut savoir comme tu l'as également dit, Gilles, que plusieurs communes n'ont fixé aucune protection sociale à ce jour. Pour ces collectivités, ce débat revêt une importance quant à la protection de leurs agents. Au sein de notre collectivité et cela depuis des années, nous invitons les agents à adhérer à cette protection sociale parce que nous n'avons pas la même perspective à 20 ans qu'à 55 ans. Au fur et à mesure que nous prenons de l'âge, l'organisme devient chez certains sujets de plus en plus fragile. Donc obligatoirement à un certain moment, nous sommes confrontés à un accident ou à un parcours de la vie qui fait qu'en l'absence de cette protection sociale nous allons au-devant de quelques difficultés financières. Voilà ce que je pouvais dire et merci Gilles pour cette présentation très exhaustive de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte des nouvelles dispositions en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021),
- prend acte de la tenue du débat sur la base du rapport de présentation joint à la délibération.

Point n° 4
Affaires techniques et d'urbanisme

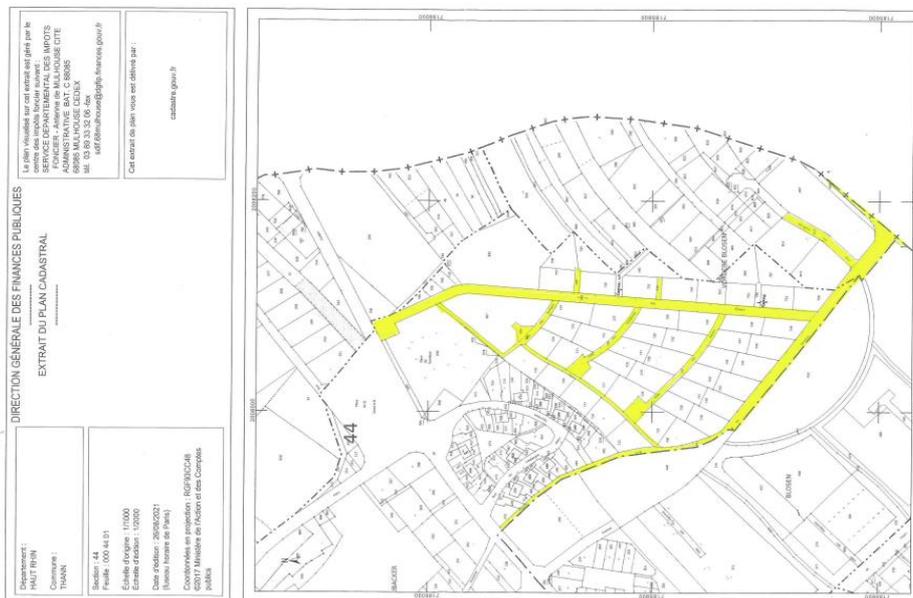
4a- Approbation de la rétrocession foncière des parcelles d'emprise des ouvrages publics – section plaine – ZAC du Blosen

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle que la Société CITIVIA est concessionnaire de la Ville de Thann pour l'aménagement du quartier du Blosen à THANN (secteurs plaine et colline). Dans ce cadre, CITIVIA a assuré la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des voiries et des espaces verts destinés à viabiliser les lieux.

Ces voiries et espaces verts sont destinés à être incorporés dans le domaine public de la commune. C'est pourquoi, les voiries et espaces verts du secteur plaine de la ZAC du Blosen ont fait l'objet d'une remise d'ouvrage le 10 septembre 2007. Le procès-verbal de remise d'ouvrage concernant le secteur colline doit encore être mis à jour.

Conformément à la convention d'aménagement, CITIVIA souhaite aujourd'hui engager la remise foncière et ainsi rétrocéder gratuitement les emprises foncières des voiries et espaces verts du secteur plaine. La rétrocession du secteur colline ne pourra intervenir que postérieurement à la signature du procès-verbal de remise d'ouvrage.

Les emprises foncières et l'état parcellaire sont décrits ci-après. A noter que la parcelle cadastrée section 45 n° 373, d'une surface de 52,18 ares a déjà été rétrocédée par délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2021.





Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
45	372	Blosen	03 a 50 ca	Terrain à bâtir
45	374	Blosen	01 a 53 ca	Terrain à bâtir
45	375	Blosen	04 a 98 ca	Terrain à bâtir
45	376	Blosen	18 a 65 ca	Sol
45	380	Blosen	03 a 63 ca	Terrain à bâtir
45	448	Blosen	50 a 93 ca	Terre
45	477	Blosen	07 a 15 ca	Terre
45	377	Blosen	08 a 68 ca	Sol
45	378	Blosen	10 a 25 ca	Sol
45	478	Blosen	03 a 67 ca	Terre
45	479	Blosen	24 a 32 ca	Terre
45	483	Blosen	04 a 30 ca	Sol
44	764	Hubacker	00 a 83 ca	Terrain à bâtir
44	766	35 avenue des Rosiers	01 a 12 ca	Sol
44	767	Hubacker	09 a 03 ca	Terrain à bâtir
44	768	Hubacker	06 a 45 ca	Terrain à bâtir
44	771	Hubacker	04 a 73 ca	Terrain à bâtir
44	806	Vordere Blosen	06 a 31 ca	Terrain à bâtir
44	842	Vordere Blosen	35 a 82 ca	Terrain à bâtir
44	846	Avenue des Rosiers	37 a 91 ca	Terrain à bâtir
44	847	Avenue des Rosiers	05 a 78 ca	Terrain à bâtir
44	866	Avenue des Rosiers	01 a 47 ca	Terrain à bâtir
		Total surface	251 a 04 ca	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, Monsieur E. SCHNEBELEN ayant quitté momentanément la séance :

- approuve la rétrocession des parcelles ci-dessus mentionnées, en vue de leur intégration dans le domaine public de la Ville,
- charger Monsieur le Maire de signer les actes à intervenir devant notaire et à prendre en charge les frais en résultant.

4b- Approbation de la dénomination d'une nouvelle voie aux Jardins du Blosen

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle que par arrêté du 9 décembre 2019, la Ville de Thann a autorisé le permis de construire des sociétés CARRE EST et SC DOMIA (Clever'Hom). Le projet porte sur la construction de 36 logements d'habitation et 36 garages dans la zone des Jardins du Blosen, plus précisément la pièce verte n° 3.

Ce terrain, cadastré section 45, parcelle 450, fait partie du lotissement « Les Jardins du Blosen » et se situe au bout de l'avenue Pasteur près du carrefour de la RD 36 et de la RD 35.

La Ville de Thann, au fur et à mesure de l'avancement du lotissement a dénommé de nouvelles rues correspondant soit au secteur des maisons individuelles, soit à celui des collectifs (avenue des Rosiers, allée des Aubépines, allée des Magnolias). Le dernier secteur à avoir bénéficié d'une nouvelle dénomination de rue est le secteur ZE, appelé allée des Noisetiers.

Cette voie, qui est une voie privée, est néanmoins ouverte à la circulation. Aussi, Monsieur le Maire exerce sur les voies privées ouvertes à la circulation publique, la police de la circulation dans les mêmes conditions que sur les voies publiques, pour assurer la sûreté et la commodité du passage selon l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Ville de Thann ayant fait le choix de donner une connotation végétale à ce nouveau quartier, aussi, concernant ce nouveau projet, il conviendrait de rester dans le même thème.

La société Clever'Hom a fait la proposition de 2 noms de rue pour leur projet, à savoir :

- allée des Pivoines,
- allée du Muguet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- fait le choix de dénommer cette voie privée ouverte à la circulation,
- dénomme cette nouvelle voie : allée des Pivoines.

4c- Approbation de l'avant-projet de rénovation de l'épicerie solidaire « Le Panier du Rangen »

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle que la Ville de Thann a aménagé en 2014 une épicerie solidaire « Le Panier du Rangen ». Cette structure est gérée par le CCAS. Le bâtiment présente quelques problèmes : les zingueries et les planches de rives sont érodées. Les menuiseries sont très difficiles à manipuler et présentent des défauts d'étanchéité. Enfin, la façade commence à se dégrader.

En septembre dernier, la municipalité a validé le lancement d'une étude de rénovation. Une mission a été confiée au bureau CEREBAT. Le dossier DIAG APS a été remis à la Ville. Il est ainsi proposé de réaliser :

- la révision de la toiture et le remplacement des zingueries et des planches de rives,
- le remplacement des menuiseries extérieures avec la modification des dimensions,
- la rénovation de la façade avec l'isolation extérieure,
- la mise en place d'une ventilation double flux,
- un complément d'isolation des combles perdus.

Le bouquet de travaux proposé permet d'optimiser la rénovation techniquement et financièrement. La mise en place de la ventilation double flux permettra d'améliorer l'étanchéité de l'enveloppe en évitant de créer des prises d'air dans les menuiseries neuves. Cela est d'autant plus important que le bâtiment est en zone bleue du PPRT avec obligation d'avoir un local de confinement.

Les travaux présentent un montant estimatif de 95 075,80 euros HT.

La Ville fera réaliser une mission « contrôle technique » et une mission SPS. La Ville fera également réaliser une mission « étanchéité » à un bureau spécialisé pour assurer la bonne réalisation des travaux et assurer la sécurité des usagers (zone bleue du PPRT).

Le budget prévisionnel est ainsi de 132 495,60 euros TTC.

Les recettes prévisionnelles sont de 106 878,98 euros TTC.

En effet, afin de lutter contre le réchauffement climatique et dans le cadre du plan de relance de l'économie lié à la pandémie, d'importants financements sont mis en place afin de rénover les bâtiments communaux.

On peut noter les aides de la Région et de l'ADEME via le programme CLIMAXION, les aides de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), les aides de la CAF.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Plan prévisionnel de financement			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	95 075,00	DETR	40 941,20
Honoraires	15 338,00	CAF	40 941,20
		climaxion	2 170,00
		ACTEE	1 092,00
TOTAL HT	110 413,00	FCTVA	21 734,58
TVA	22 082,60	Ville de Thann	25 616,62
TOTAL TTC	132 495,60	TOTAL	132 495,60

Monsieur le Maire : « Il est vrai que ce projet est fortement subventionné par les différents partenaires qui se sont inscrits dans ce projet financier. Il faut savoir aussi que l'épicerie solidaire n'a pas fait l'objet de travaux de grande ampleur lors de son acquisition par la Ville et que la structure extérieure n'avait à l'époque pas été touchée. Seuls des aménagements extérieurs avaient été initiés lors du projet de départ. Ce bâtiment vieillit naturellement et devra faire l'objet d'un projet de rénovation vraiment nécessaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'avant-projet de rénovation de l'épicerie solidaire « Le Panier du Rangen »,
- charge Monsieur le Maire de rechercher des financements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

4d- Approbation du projet de rénovation du rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement de l'accueil actuel de la mairie datant d'une vingtaine d'année n'est plus adapté et nécessite une rénovation qui devrait également permettre de remédier également à des problématiques de bruit et de confidentialité dans les zones est et ouest du même niveau.

Les objectifs plus précis de l'opération visent à :

- revoir l'accueil : l'organisation spatiale ne répond plus aux notions d'accueil et de confidentialité modernes,

- améliorer l’ergonomie : par exemple, en raison du positionnement des guichets du service citoyenneté, les écrans font face aux fenêtres, l’accueil des citoyens n’est plus optimal (banque d’accueil, manque de confidentialité), l’éclairage est trop violent, ...
- assurer la sécurité : les horaires d’ouverture tardive (jusqu’à 19h) ne permettent pas à deux personnes d’assurer l’accueil avec un maximum de sécurité (filtrage et contrôle des accès, prévention des agressions, alarme,...),
- réduire le bruit : le bruit est amplifié et résonne en raison de la configuration actuelle (sensation de « hall de gare »),
- réorienter les flux d’air : les agents assis au niveau des bureaux de la citoyenneté reçoivent en permanence un flux d’air lié à la CTA (nécessaire à la conservation des registres),
- prendre en compte les contraintes liées aux mesures sanitaires actuelles (lieu d’accueil mutualisé, circulation des visiteurs, ...).

Pour répondre à ce programme de travaux, c’est le cabinet d’architecte Nicolas Conception de Horbourg-Wihr qui a été choisi.

Monsieur Gérard JACOB présente le projet élaboré :

- réorganisation spatiale de l’accueil, nouvelle disposition des bureaux de la citoyenneté, installation d’un véritable espace d’attente,
- modification des plafonds et mise en place de systèmes acoustiques et de répartition lumineuse,
- révision de la centrale d’air et installation d’une climatisation,
- création de cloisons et claustras vitrés, diminution de la hauteur des portes,
- contrôle des portes automatiques,
- agencement : mobiliers, signalétique.

Les travaux représentent un montant estimatif de travaux de 195 000 € HT.

A ce montant s’ajoutent les missions de maîtrise d’œuvre, de coordination SPS et de contrôle technique, soit un montant estimé à 31 325 € HT.

Le projet, présenté en commission travaux du 13 janvier dernier, pourrait bénéficier d’une subvention de la DSIL à hauteur de 40 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	195 000,00 €	ETAT (DSIL-DETR) 40 %	88 824,00 €
HONORAIRES	31 325,00 €	VILLE DE THANN	138 214,38 €
TOTAL HT	226 325,00 €		
TVA	45 265,00 €	FCTVA	44 551,62 €
TOTAL TTC	271 590,00 €		271 590,00 €

Monsieur le Maire : « Merci Gérard. Effectivement pour cette délibération concernant la rénovation du Centre Administratif Municipal, dans un premier temps et tu l’as mis en exergue, il s’agit de solliciter les différents organismes qui pourraient subventionner ce type de projet. C’est un point très important. Dans un deuxième temps, effectivement pourquoi s’attacher à la rénovation de cet accueil ? Pour plusieurs raisons et notamment pour un souci de normes, de bruit, de confidentialité qui aujourd’hui n’est plus de mise pour un accueil performant. Pour moi, l’accueil constitue la vitrine de notre collectivité. C’est un accueil qui est très fréquenté. L’aspect sécuritaire n’est plus respecté quand on sait que l’agressivité est de mise un peu partout et également au sein de notre collectivité. Pour toutes ces raisons que je viens d’évoquer, nous avons tenu à vous présenter cette délibération. Naturellement, ce projet ne pourra être réalisé que si l’ensemble des subventions que nous sollicitons nous seront allouées. Mais nous sommes contraints de passer par cette phase sans laquelle aucun projet ne peut être viable ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Il n'y aura pas de projet sans subvention ? ».

Monsieur le Maire : « Il y aura une réflexion qui sera menée quant à la réalisation du projet en fonction du montant des subventions vu le coût des travaux. Nous sommes bien d'accord. Je serai transparent sur le sujet ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'avant-projet de rénovation du rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal,
- charge Monsieur le Maire de rechercher des financements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

4e- Approbation du projet de rénovation de l'éclairage du stade municipal

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle que le stade municipal comprend 2 terrains de football et une piste d'athlétisme. Un éclairage sportif permet l'usage en fin d'après-midi et en soirée. En plus des scolaires, 2 clubs sont présents :

- l'UST Athlétisme : tous les soirs pour les entraînements,
- le Thann Football Club 2017 pour les rencontres officielles.

Les luminaires du stade municipal couvrant le terrain d'honneur et la piste d'athlétisme présentent des signes de vétusté. Outre les problèmes de fonctionnement, cela entraîne des coûts de maintenance. De plus, les luminaires présentent une consommation électrique élevée.

La commission Sports et Loisirs a donné un avis favorable à la modernisation complète de l'éclairage. Un projet a été établi avec une entreprise spécialisée. Il est proposé :

- 16 luminaires LED pour le terrain de football pour un montant de 44 526 € TTC,
- 8 luminaires LED pour la piste d'athlétisme (8 spots) : 22 302 € TTC.

La Ville va lancer les demandes de financement et solliciter notamment l'Etat dans le cadre de la DETR, la Région dans le cadre de Climaxion, ou encore les fédérations sportives.

Monsieur le Maire : « Il est vrai que ces luminaires nous posent régulièrement des problèmes, s'agissant effectivement d'anciens luminaires. Nous sommes souvent obligés de faire appel à une maintenance relativement coûteuse en ce qui concerne ces mâts de luminaires. Nous sollicitons différents organismes dans le cadre de ce projet et nous pensons quand même obtenir des subventions qui nous permettront d'atténuer fortement notre participation. C'est un projet qui porte environ sur 70 000 euros et qui permettra aux deux clubs, le football et l'athlétisme, d'évoluer dans des conditions optimales. Je profite de cette tribune qui m'est offerte concernant ce projet pour rappeler que le coût de l'énergie dans les prochains mois, va plomber, excusez-moi le terme, fortement le budget de la collectivité. Depuis le début de l'année, nous sommes confrontés à des coûts extrêmement importants ».

Monsieur JACOB : « Les coûts sont multipliés par 3 ».

Monsieur le Maire : « Juste un exemple à vous donner qui est tout à fait à l'image de l'ampleur du coût de l'énergie qui va impacter nos différents budgets : pour le mois de janvier nous aurions en temps normal sur le patrimoine qui dépend du tarif jaune, une facture de 10 000 euros. Sur l'ensemble des organismes que nous avons contacté, le montant de la facture se situera entre 32 000 et 35 000 euros, pour un seul mois. Rendez-vous compte de ce que cela peut représenter sur un budget annuel. Cela n'est pas seulement valable pour Thann mais pour l'ensemble des collectivités et également pour certains particuliers. Il va falloir effectivement, et nous y avons déjà travaillé avec les services de la Ville dans le cadre d'une réflexion d'ampleur, réduire le coût de l'énergie. C'est vital parce que dans les prochains mois si aucune action n'est entreprise nous serons confrontés à une explosion de nos factures. Je tenais à vous le signaler. C'est quelque chose que vous aurez

très certainement à gérer dans votre entourage que ce soit dans vos foyers, au niveau associatif ou professionnel ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet de modernisation de l'éclairage du stade municipal pour un montant de 66 828 euros TTC,
- charge Monsieur le Maire de rechercher des financements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

4f- Approbation d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation du terrain rue Henri Lebert

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe l'assemblée que la SAS TRONOX France est propriétaire d'un terrain longeant la voie ferrée, rue Henri Lebert et cadastré section 34 n°21 d'une surface de 81,48 ares. Cette parcelle se présente actuellement en nature de terrain vague mais est très souvent utilisée par des usagers pour le stationnement de poids lourds.

Aussi, il est paru opportun que la Ville puisse disposer d'une partie de cette parcelle, soit environ 13,80 ares, en vue d'y aménager un parking ouvert à la circulation publique et permettant notamment le stationnement des poids lourds et ainsi gérer son utilisation.

La SAS TRONOX France a donné son accord pour la mise à disposition de ce terrain par la passation d'une convention de prêt à usage selon le projet joint en annexe.

Monsieur le Maire : « Il s'agit effectivement d'un terrain situé en entrée de ville qui est très largement dégradé et qui depuis des années n'a pas été entretenu. L'entreprise TRONOX va mettre à notre disposition ce terrain selon la convention de prêt qui sera signée et nous pourrons ainsi procéder à l'entretien de ce terrain afin d'avoir un visuel beaucoup plus agréable en entrant à Thann ».

Madame TORRENT : « Vous parlez de parking. Mais il ne sera pas goudronné ? ».

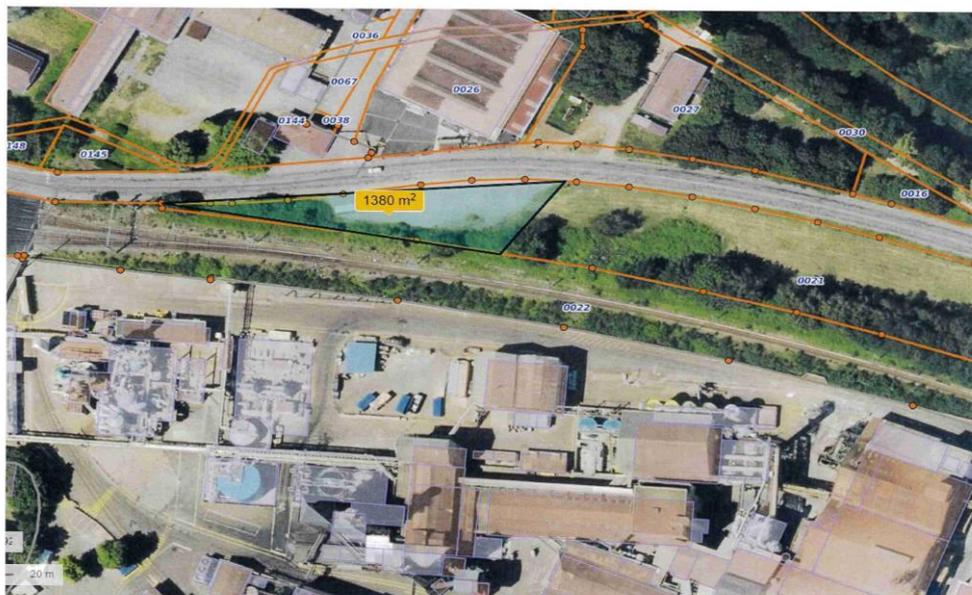
Monsieur JACOB : « Nous allons y mettre du concassé. D'ailleurs, nous allons faire l'inverse en enlevant le macadam ».

Monsieur BOCKEL : « Est-ce que cela ne va pas réduire les espaces verts, puisque sur le schéma, nous apercevons des arbres ? ».

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas beaucoup d'espaces verts à cet endroit. Le terrain est plutôt cabossé et il y a beaucoup de ronces. C'est un peu de la verdure sauvage ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la conclusion d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section 34 n° 2, représentant environ une surface de 13,80 ares, selon le projet joint en annexe,
- charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.



4g- Approbation d’une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l’utilisation de terrains longeant la RD 1066

Monsieur Gérard JACOB, adjoint délégué aux travaux et à l’urbanisme, rappelle que par convention conclue le 28 juin 1996, la SAS TRONOX France mettait à disposition de la Ville de Thann, des terrains situés rue du Général de Gaulle à hauteur de l’usine et de l’entrée en Ville en vue d’y créer un aménagement. A ce jour, ils sont en partie aménagés en voie piétonne et cyclable ouverte à la circulation publique; le reste en espace vert.

Il s’agit des terrains désignés comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
42	14	Rue du Général de Gaulle	30 a 19 ca	Sol
42	19	Rue du Général de Gaulle	20 a 12 ca	Sol
42	97	Innerer Lehweg	17 a 56 ca	Sol
42	241	Rue du Général de Gaulle	environ 07 a 50 ca sur la surface totale de 76 a 89 ca	Sol

Totale surface : de l’ordre de 75 ares 37.

Ces terrains étant mis à disposition à titre gracieux à la commune, il est ainsi paru nécessaire de mettre à jour les clauses de la convention antérieure sous la forme d’un contrat de prêt à usage en conformité des articles 1875 et suivants du Code Civil et de redéfinir les conditions d’usage de ces parcelles dans le contexte actuel. La SAS TRONOX France a d’ores et déjà donné son accord sur les bases du projet de convention joint en annexe.

Monsieur le Maire : « Il s’agit simplement d’une mise à jour d’une convention existante par rapport à une dénomination d’entreprise précédente mais toujours en rapport avec les produits chimiques. Tout le monde connaît cet emplacement qui se situe en face de l’entreprise TRONOX, le long de la RD 1066, aux abords de l’allée bordée de glycines et aussi de ce cheminement piéton et cyclable qui est fort apprécié par les différents utilisateurs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la conclusion d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation des terrains longeant la RD 1066 cadastrés section 42 n° 14, 19, 97 et une partie de la parcelle cadastrée section 42 n° 241, selon le projet joint en annexe,
- charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.



Point n° 5

Affaires sports et loisirs

5a- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Thann

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports, aux loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, informe que le Rugby Club de Thann a répondu avec succès à un appel d'offre pour l'accueil d'un jeune apprenti dans le cadre de la coupe du monde 2023 organisée en France.

Cet accueil nécessite l'achat de matériel informatique et bureautique pour le bon déroulement des missions confiées :

- créations événementielles liées au rugby,
- gestion administrative et logistique,
- mise en place de projets de développement,
- recherche de partenaires financiers.

Ces investissements représentent pour l'association une dépense de 1 659,80 €.

Le club a émis une demande de soutien financier pour permettre l'arrivée de cet apprenti.

Monsieur Alain GOEPFERT, après l'avis favorable de la commission Sports et Loisirs en date du 3 novembre 2021, propose une aide exceptionnelle de 500 € pour soutenir le club dans la promotion du rugby et permettre à cet apprenti de travailler dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 500 € à l'association du Rugby Club de Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Ces dépenses seront imputées au compte 6574/025 du budget 2022.

5b- Approbation et signature d'une convention de partenariat avec l'association GFNY France pour l'organisation d'une épreuve cycliste « GFNY Grand Ballon »

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports, aux loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière et à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose que l'association GRAN FONDO NEW YORK France (GFNY) spécialisée dans l'organisation de courses cyclo-sportives longues distances, organise une étape du circuit international dans les Vosges dénommé « GFNY Grand Ballon ».

Considérant que Thann offre, de par sa situation géographique et ses infrastructures, le cadre idéal pour cette épreuve, l'association GFNY France a sollicité la Ville de Thann pour la co-organisation de l'édition 2022 en faisant de Thann une « ville étape ».

Monsieur Alain GOEPFERT présente la convention qui a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Thann et l'association GFNY France. Elle spécifie les moyens en matériels et en personnel mis à disposition de la société par la Ville.

En outre, Monsieur Alain GOEPFERT propose d'allouer à l'association GFNY France une subvention d'un montant de 5 000,00 €.

Monsieur le Maire : « Cette épreuve contribuera également à l'animation de la Ville, à l'animation commerciale de la Ville puisqu'il y aura des participants étrangers et nationaux. Toutes les activités qui peuvent contribuer au dynamisme de notre commune sont les bienvenues, naturellement toujours dans le cadre d'une réflexion et d'une préparation optimales. Certains d'entre nous se souviennent peut-être d'une course cycliste qui a existé à Thann, la Vosgienne et qui avait été portée par l'Amicale Cycliste de Thann. C'est également dans le cadre du soutien de l'Amicale Cycliste de Thann que cette course GFNY pourra avoir lieu. L'ensemble des bénévoles devront veiller à ce que cette épreuve se déroule dans les meilleures conditions et dans un cadre de sécurité optimale. Elle aura lieu le samedi 10 juillet 2022. Donc un nouvel évènement s'inscrit dans le calendrier thannois ».

Monsieur GOEPFERT : « Pour précision, il y aura donc plusieurs parcours, au minimum deux. Et je voulais également rajouter que la première condition que j'ai fixée lorsque j'ai reçu Monsieur HAAS, était que l'Amicale Cycliste de Thann soit partie prenante de cet évènement. Elle le sera également avec l'ASPTT Cycliste de Mulhouse ».

Monsieur le Maire : « C'était effectivement une des conditions et nous souhaitons qu'une association thannoise soutienne ce type d'évènement ».

Monsieur GOEPFERT : « Et naturellement, il faudra beaucoup de monde pour l'organisation et tous les clubs de Thann sont invités à participer à cette organisation en sachant que les personnes qui participeront seront rétribuées par GFNY ».

Madame TORRENT : « Je suppose que dans la convention, il est précisé que tous les déchets seront ramassés, notamment la rubalise ou bien d'autres encore... ».

Monsieur GOEPFERT : « GFNY tient particulièrement à ce que tu viens de dire. Et tout cycliste qui serait surpris en train de jeter des déchets dans la nature sera automatiquement disqualifié. Il n'y aura pas de pardon ».

Monsieur le Maire : « Ton souci environnemental sera pris en compte et comme me le susurre gentiment ma voisine, il n’y a pas que les cyclistes mais il faudra également sensibiliser les spectateurs. Ce ne sont pas forcément les cyclistes qui génèrent le plus de déchets ».

Monsieur MORVAN : « Etant engagé professionnellement avec Monsieur HAAS, je ne participerai pas au vote ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, M. MORVAN n’ayant pas pris part au vote :

- approuve la signature de la convention de partenariat avec GFNY France, ci-jointe,
- approuve le versement d’une subvention d’un montant de 5 000,00 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement,

Cette dépense sera imputée au compte 6574/025 du budget 2022.

Point n° 11

Communications

Monsieur le Maire : « Nous arrivons quasiment au terme de notre séance du Conseil Municipal et je laisse la parole à M. THIEBAUT pour nous présenter les lignes directrices de gestion ».

Présentation des lignes directrices de gestion par M. THIEBAUT :

Les Lignes Directrices de Gestion visent à déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines et fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents. Elles sont établies par l’autorité territoriale pour une durée maximale de 6 ans. Le comité technique a été saisi en date du 26 novembre 2021. Un groupe de travail a été constitué qui comprenait la direction générale, les ressources humaines et des représentants du personnel. Il s’est réuni à trois reprises et a défini aux termes de ces trois réunions cinq objectifs qui sont les suivants :

- accompagner les agents tout au long de leur parcours professionnel,
- assurer un cadre de travail respectueux des agents en favorisant les collectifs au travail,
- préserver la santé des agents et accompagner les situations individuelles,
- favoriser le dialogue social,
- développer une vision prospective des effectifs, des métiers et des compétences.

Ces Lignes Directrices de Gestion nous ont été imposées sans nous demander notre avis. Elles sont motivées par le fait que les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) du Centre de Gestion, en matière de promotion interne et avancement de grade, ont été supprimées à compter du 1^{er} janvier 2021. Il incombe donc aux collectivités d’instaurer ces Lignes Directrices de Gestion qui permettront dans le domaine des avancements de grades, de fixer des critères et les décisions seront prises au sein de la collectivité.

Concernant la promotion interne, les Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion n’étant plus compétentes, il revient au Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin d’établir un projet de Lignes Directrices de Gestion permettant la sélection des candidats. La collectivité a été invitée à présenter des critères en interne pour pouvoir présenter certains dossiers plutôt que d’autres.

Ce travail a été réalisé par le groupe de travail et les critères retenus sont les suivants :

- la manière de servir satisfaisant sur les trois dernières années, sur la base des comptes rendus établis par le responsable hiérarchique à l'issue des entretiens professionnels,
- les fonctions occupées par l'agent,
- l'aptitude de l'agent à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Ces Lignes Directrices de Gestion ont été adoptées à l'unanimité le 26 novembre 2021 par le Comité Technique pour une durée de 6 ans. Selon la procédure, Monsieur le Maire a pris un arrêté et les agents ont été informés de la mise en place de ces Lignes Directrices de Gestion.

Monsieur le Maire : « Merci Gilles pour cette présentation. Cela démontre quand même, ce que je qualifie parfois de limites de l'exercice, que pour la promotion d'un agent en interne il faut toujours passer par le Centre de Gestion. Et je fais souvent la remarque suivante, car cela me tient à cœur : qui est mieux placé que le chef d'entreprise ou le Maire, les deux qui connaissant leurs employés, pour décider d'une promotion ou du déroulement d'une carrière pouvant s'opérer au sein d'une entreprise ou d'une collectivité. Pour moi, c'est quelque chose de très frustrant, d'être le Maire de la commune, d'être responsable des agents et de ne pas pouvoir donner une promotion à un agent, sans passer par le Centre de Gestion avec tout un dossier à élaborer ».

Monsieur THIEBAUT : « Pour rebondir sur ces propos, il est vrai que nous pouvions imaginer que nous allions avoir la main totale dans ce domaine. Et bien non, nous l'avons en partie sur les avancements de grades mais pas sur la promotion interne. Donc aujourd'hui, si vous avez un agent qui est rédacteur et que vous aimeriez bien le nommer « attaché », vous ne pouvez toujours pas. N'ayant plus de CAP au Centre de Gestion, les décisions reviennent au Président du Centre de Gestion mais ce n'est pas le Président lui-même qui va instruire les dossiers de demandes mais des agents et ce ne sera toujours pas le Maire qui aura le pouvoir de décision ».

Monsieur le Maire : « On peut comparer la situation à un Directeur d'entreprise qui demande à son conseil d'administration de nommer les promotions internes. Ceci étant dit, nous respectons la réglementation et nous l'appliquons.

La 2^{ème} communication nous sera présentée par M. MORVAN ».

Présentation des résultats de la consultation citoyenne pour l'extinction partielle de l'éclairage public nocturne par M. MORVAN :

Monsieur MORVAN : « Pour rappel durant les mois de novembre et décembre 2021, nous avons organisé une expérimentation sur l'ensemble de la Ville, d'une extinction partielle de l'éclairage public nocturne, de minuit à 4h30. Et durant une dizaine de jours nous avons consulté les citoyens sous deux formes, soit par bulletin de vote, soit par vote électronique.

Nous espérions secrètement 500 réponses, nous en avons eu plus de 1 000. Cela représente plus de 15% de la population de 16 ans et plus, puisque le vote était ouvert à partir de 16 ans. A titre de comparaison, lors des dernières élections européennes nous avons enregistré 1 400 suffrages exprimés. Nous sommes quand même dans quelque chose d'assez représentatif de la population et nous avons pu voir par nos statistiques que toutes les tranches d'âge avaient participé à la consultation. Cela permet d'avoir un résultat qui est représentatif. Le résultat est lui-même sans appel car 85% des votants ont voté pour la pérennisation de l'extinction. La biodiversité remercie les thannois et nos finances publiques également puisque cela générera pour la Ville une économie de 35 à 40 000 euros par an, soit plus de 200 000 euros sur un mandat de 6 ans.

Concernant les horaires, nous avons après la consultation, pris en compte l'avis des thannois. Ils étaient plus de 50% à demander des horaires plus élargis mais nous avons également pris en compte les 15% qui étaient contre. Et nous avons également pris en compte les réalités du terrain. Je citerais par exemple le ramassage des ordures ménagères, les horaires de fermeture des restaurants le week-end... Nous avons donc opté pour deux horaires différenciés qui seront :

- de 23h30 à 4h30 en semaine, c'est-à-dire du dimanche soir au vendredi matin,
- 0h30 à 5h30 le week-end, du vendredi soir au dimanche matin.

Ces horaires seront effectifs dès que la Communauté de Communes de Thann-Cernay sera en mesure d'intervenir sur nos coffrets pour la mise en place de ces nouveaux créneaux, ce qui n'est pas le cas actuellement. En attendant nous restons sur une extinction de minuit à 4h30, 7j/7.

J'en profite pour remercier les collègues des commissions environnement et démocratie participative, l'association ANPCEN qui comme j'en ai parlé tout à l'heure, nous a accompagné et le personnel de la Ville qui ne méritait d'ailleurs pas d'être mis en cause par le groupe minoritaire dans le bulletin municipal. Entre nous soit dit j'ai trouvé cela indigne et je ne suis pas le seul.

Cette consultation de la Ville entière est une première et sans doute pas une dernière, d'autres idées commencent à émerger. Et avec Sylvie KEMPF, nous nous réjouissons de cette forte participation au vote. Cela valide notre volonté d'impliquer les citoyens dans notre démarche de démocratie participative et cette démarche va d'ailleurs se prolonger dans les mois qui viennent avec la mise en place effective des conseils de quartier et avec le renouvellement des citoyens associés dans nos commissions ouvertes. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Merci à toi Nicolas. Je m'associe naturellement aux remerciements que tu viens de formuler et d'exprimer à tous ceux qui ont participé à ces travaux. Pour moi c'est un exemple concret effectivement de la démocratie participative. D'aucuns peuvent nous mettre en avant le volet sécuritaire d'une telle décision. Je peux vous l'affirmer et Charles VETTER peut en témoigner, que pendant cette période il n'y a pas eu d'explosion en terme de faits ou d'évènements dégradants ou d'incivilité par rapport à la normalité. Les autorités militaires de gendarmerie sont pleinement conscientes de ces éléments et cela pourra être inscrit dans le bilan que nous aurons à faire concernant l'extinction de l'éclairage public. Ce que j'ai à dire et que tu as relaté, concernant le pourcentage de participation qui est de 15%, cela dénote effectivement que ce sondage est tout à fait pertinent. Parce que dans un autre temps, j'ai participé à des enquêtes de satisfaction et quand nous arrivions à un taux de 15% nous étions représentatifs des résultats. Nous nous situons donc tout à fait dans cette tranche de pourcentage ».

Monsieur MORVAN : « Si je peux rajouter une petite chose, nous avons pu faire les statistiques par tranche d'âge et nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait pas une énorme différence d'une tranche d'âge à une autre. Les actifs étaient toutefois un peu moins favorables à l'extinction et les retraités plus favorables. Mais nous n'étions pas dans des proportions très différentes ».

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été amené, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juin 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- à prendre **la décision n° 4 en date du 21 décembre 2021** portant sur l'utilisation des crédits inscrits en « dépenses imprévues »,
- à prendre **la décision n° 1 en date du 12 janvier 2022** portant sur l'utilisation des crédits inscrits en « dépenses imprévues »,
- à prendre toute décision concernant les marchés figurant au tableau ci-dessous :

PROCEDURE	TYPE D'ACTE	OPERATION	LOT	MONTANT EN € HT	TITULAIRE
MAPA	Fournitures	Accord-cadre de fourniture d'électricité pour l'année 2022	2 « fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVa »	Montant maximum : 50 000 € H.T./an.	ALSEN 67140 BARR.
MAPA	Fournitures	Accord-cadre de fourniture d'électricité pour l'année 2022	3 « fourniture et acheminement d'électricité pour l'éclairage public »	Montant maximum : 80 000 € H.T./an.	ALSEN 67140 BARR.
MAPA	Services	Prestation de gestion des archives communales pour l'année 2022.	Marché unique.	Taux horaire (de lundi à vendredi + week-end et jour férié) : 22,22 € H.T.	Elodie FRANCOIS 68460 LUTTERBACH.
MAPA	Avenant n°1	Travaux de réseaux secs rue des Cigognes et rue de l'Etang	Marché unique.	9 127,33 € H.T.	ETPE 68440 STEINBRUNN LE HAUT.
MAPA	Avenant n°1	Collégiale Saint-Thiébaud : restauration de la tour clocher.	Lot n° 1 « maçonnerie-pierre de taille »	2 980,00 € H.T.	SCHERBERICH MH 68000 COLMAR.

Lettres de remerciements

- Madame Chantal DURLIAT, présidente de l'association Au Fil de la Vie et Monsieur Joël SRONEK, directeur de l'ESAT du Rangen, remercient Monsieur le Maire et l'équipe municipale d'avoir accepté d'offrir la possibilité de faire découvrir leur environnement de travail à une personne en situation de handicap dans le cadre de la journée DUO DAY qui s'est déroulée le 18 novembre 2021.
- Madame Denise LAFON, présidente du Centre Socioculturel du Pays de Thann et Madame Annie VOILLAUME, sa directrice, témoignent leur gratitude à Monsieur le Maire et l'équipe municipale pour leur participation au projet inédit de « 1914, un Noël au Pays Thannois ». Cette expérience a montré qu'ensemble nous permettons à un public toujours plus large de découvrir l'intérêt du collectif et d'inciter à la participation locale, vecteur de belles rencontres et de cohésion locale partagée.
- Les membres de l'association « Coup de Patte » nous ont adressé un courrier dans la semaine et adressent leurs remerciements pour le versement d'une subvention de 300 € qui leur permettra de prendre en charge les frais de stérilisation des animaux errants dans notre commune.

Monsieur le Maire clos la séance et donne rendez-vous au Conseil Municipal le samedi 26 février 2022 pour le débat d'orientations budgétaires.

La séance est levée à 11h30

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de THANN
de la séance du 29 janvier 2022**

Ordre du jour

Intervention de Monsieur SIBILEAU – Directeur de l'entreprise TRONOX

Désignation du secrétaire de séance

POINT n° 1 **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 27 novembre 2021 et du 17 décembre 2021**

POINT n° 2 **Affaires intercommunales**

2a- Approbation de l'avenant n° 4 au pacte fiscal et financier 2015-2026

2b- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

POINT n° 3 **Affaires de personnel**

3a- Mise à jour du tableau des effectifs

3b- Tenue du débat sur la protection sociale complémentaire

POINT n° 4 **Affaires techniques et d'urbanisme**

4a- Approbation de la rétrocession foncière des parcelles d'emprise des ouvrages publics – section plaine – ZAC du Blosen

4b- Approbation de la dénomination d'une nouvelle voie aux Jardins du Blosen

4c- Approbation de l'avant-projet de rénovation de l'épicerie solidaire « Le Panier du Rangen »

4d- Approbation du projet de rénovation du rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal

4e- Approbation du projet de rénovation de l'éclairage du stade municipal

4f- Approbation d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation du terrain rue Henri Lebert

4g- Approbation d'une convention de prêt à usage entre la Ville de Thann et la SAS TRONOX France pour l'utilisation de terrains longeant la RD 1066

POINT n° 5 **Affaires sports et loisirs**

5a- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Thann

5b- Approbation et signature d'une convention de partenariat avec l'association GFNY France pour l'organisation d'une épreuve cycliste « GFNY Grand Ballon »

POINT n° 6 Communications

Présentation des lignes directrices de gestion

Présentation des résultats de la consultation citoyenne sur l’extinction de l’éclairage public

Décisions du Maire

Lettres de remerciements

Tableau des signatures :

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilbert STOECKEL	Maire		
Claudine FRANÇOIS-WILSER	1 ^{ère} Adjointe		
Charles VETTER	2 ^{ème} Adjoint		
Marie BAUMIER-GURAK	3 ^{ème} Adjointe		
Gilles THIEBAUT	4 ^{ème} Adjoint		
Sylvie KEMPF	5 ^{ème} Adjointe		
Alain GOEPFERT	6 ^{ème} Adjoint		
Samira HOMRANI	7 ^{ème} Adjointe		Procuration donnée à Mme VISCHEL
Gérard JACOB	8 ^{ème} Adjoint		
Jean-Louis SCHMITT	Conseiller municipal		
Louis BOCKEL	Conseiller municipal		
Gisèle VISCHEL	Conseillère municipale déléguée		
Guy STAEDELIN	Conseiller municipal		
Perrine TORRENT	Conseillère municipale		
Philippe WEINGAERTNER	Conseiller municipal délégué		Procuration donnée à M. GOEPFERT

Marie-Emmanuelle LEGRAND	Conseillère municipale		
Stéphanie BITSCH	Conseillère municipale		Procuration donnée à M. MORVAN
Anne SCHNEIDER	Conseillère municipale déléguée		Procuration donnée à Mme FRANÇOIS- WILSER
Nicolas MORVAN	Conseiller municipal délégué		
Catherine PERY	Conseillère municipale déléguée		Procuration donnée à M. MORVAN
Nelly HALTER	Conseillère municipale		Procuration donnée à Mme KEMPF
Charles SCHNEBELEN	Conseiller municipal Délégué		
Vincent BILGER	Conseiller municipal		Procuration donnée à Mme DIET
Marie-Pierre BILLIG	Conseillère municipale		
Jean-Pierre CHOLAY	Conseiller municipal		
Flavia DIET	Conseillère municipale		
Valérie CALLIGARO	Conseillère municipale		
Zahra SIZERE	Conseillère municipale		
Eugène SCHNEBELEN	Conseiller municipal		